

# RÈGLEMENT DU CONCOURS BON CADEAU DE 1500€

## • ARTICLE 1

La société *Play Bac Presse*, S.A.R.L. au capital de 8.369,45 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 398 872 846 (94B 14620), siégeant au 14 bis rue des Minimes – 75140 Paris cedex 03, éditrice des journaux *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'Actu* et *L'Eco* organise du jeudi 15 septembre au lundi 31 octobre 2022, un concours « Bon Cadeau de 1500€ ».

## • ARTICLE 2

La participation à ce concours est exclusivement réservée à nos abonnés, ayant un abonnement en cours au 01/10/2022.

## • ARTICLE 3

Ce concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure et est accessible sur :  
<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://leco.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

Si je suis mineur (moins de 15 ans), mes parents m'autorisent à participer au Jeu Concours « Bon Cadeau de 1500€ » organisé par la société PlayBac Presse et déclarent avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Jeu-Concours.

## • ARTICLE 4

Ce concours est ouvert exclusivement à nos abonnés, personnes mineures ou majeures, habitant en France métropolitaine et ayant un abonnement en cours au 01/10/2022.

Si je suis mineur (moins de 15 ans), mes parents m'autorisent à participer au Jeu Concours « Bon Cadeau de 1500€ » organisé par la société PlayBac Presse et déclarent avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Jeu-Concours.

## • ARTICLE 5

Sont exclus de ce jeu :

- le personnel de la société *PlayBac Presse*, *Editions Playbac* et *Editions Spéciales PlayBac* ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *Pentalog*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)

- le personnel de la société *TBS*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *ComData*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *CBA/Paragon*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *Cdiscount Voyages* ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *VoyagesPirates.fr* ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents).

#### • ARTICLE 6

À l'occasion de ce concours, environ 245 000 documents d'abonnement avec ce concours seront expédiés les 25 et 29 septembre 2022 lors des mailings famille multtitre *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, et *L'ACTU*. Le concours sera visible sur nos plateformes digitales à partir du 15 septembre 2022.

#### • ARTICLE 7

Pour participer, les personnes devront se rendre sur un de nos sites :

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://leco.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

Répondre aux 3 questions posées et indiquer leurs coordonnées complètes, ainsi que la confirmation de leur statut d'abonné en cours.

#### • ARTICLE 8

Le questionnaire devra être rempli et l'ensemble des coordonnées indiquées et enregistrées avant la date limite du 31 octobre 2022, minuit.

#### • ARTICLE 9

Les coordonnées enregistrées ne pourront provenir que d'un seul foyer. On entend par foyer, même nom, même adresse.

#### • ARTICLE 10

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant répondu correctement aux 3 questions sur :

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://leco.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

En sus du gagnant, seront sélectionnés 5 participants de réserve, numérotés de 1 à 5 dans l'ordre de préférence de tirage au sort.

Ils seront utilisés conformément à l'article 15 ci-dessous.

• **ARTICLE 11**

Le prix : un (1) bon cadeau de 1500€ à utiliser sur la rubrique séjour/location accessible sur [sejour.cdiscount.com](http://sejour.cdiscount.com).

Ce gain est valable jusqu'au 30 septembre 2023. Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

Participation au tirage au sort exclusivement réservée à nos abonnés, ayant un abonnement en cours au 01/10/2022. 1 seule participation par famille. En cas de participation multiple, TOUTES les participations du même participant seront annulées.

Jeu valable du 15/09/2022 au 31/10/2022.

• **ARTICLE 12**

Il ne sera pas possible de demander l'échange du prix mis en jeu contre sa valeur en espèces ou contre tout autre cadeau.

• **ARTICLE 13**

Le prix sera attribué nominativement au gagnant, qui aura été tiré au sort tel que prévu à l'article 10.

Une vérification sur son statut d'abonné sera faite.

Le gagnant sera informé individuellement par courrier simple et/ou email et/ou téléphone, renseignés lors du questionnaire sur

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://leco.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

En cas d'impossibilité d'attribution du prix au gagnant, pour quelque motif que ce soit (exemples: coordonnées erronées, ou incomplètes...) dans un délai d'un mois à compter de la prise de contact avec le gagnant, le prix non attribué sera distribué au gagnant suivant tel que visé à l'article 10 ci-dessus et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive du prix.

#### • ARTICLE 14

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le tirage au sort en cas d'événements indépendants de leur volonté ou ne résultant pas de leur fait.

La société organisatrice se réserve le droit d'établir un avenant audit règlement du jeu ; si les participants venaient à refuser ledit avenant, ils seraient considérés comme ayant renoncé à leur participation.

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent tirage au sort devait être modifié, reporté, annulé, en cas d'événements indépendants de leur volonté ou ne résultant pas de leur fait.

La société organisatrice se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité pour attribuer le lot et de faire signer par le gagnant une attestation de remise dudit lot.

#### • ARTICLE 15

Du seul fait de l'acceptation du prix par le gagnant, les représentants légaux de ces enfants autoriseront la citation de leurs nom et prénom dans toute exploitation liée au présent tirage au sort dans les journaux *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'ACTU* et *L'ÉCO*, et sur les sites <https://www.playbacpresse.fr/>, <https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/>, <https://monquotidien.playbacpresse.fr/>, <https://lactu.playbacpresse.fr/>, <https://leco.playbacpresse.fr/>.

Cette utilisation ne pourra ouvrir à d'autres droits que le prix gagné.

#### • ARTICLE 16

Soucieux du respect des obligations légales relatives au traitement de vos données personnelles, nous vous recommandons de prendre connaissance de notre politique de respect de la vie privée <https://www.playbacpresse.fr/page/vie-privee>, vous y trouverez toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

Vous pouvez aussi contacter le Service clients de PlayBac Presse CS 90006 – 59718 LILLE CEDEX 9 ou bien [servicedesdroits@playbac.fr](mailto:servicedesdroits@playbac.fr)

#### • ARTICLE 17

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

#### • ARTICLE 18

Tout différend né à l'occasion de ce tirage au sort sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

• **ARTICLE 19**

Le règlement complet du présent jeu est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Play Bac Presse

Concours Bon Cadeau de 1500€

14 bis rue des Minimés

75 140 PARIS CEDEX 03.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur simple demande écrite à cette adresse, sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer. On entend par foyer, même nom, même adresse.